Procès-verbal du Conseil Municipal

Séance du 15 Novembre 2023

Lieu : Salle du conseil, mairie de Saint-Paul en Chablais
Date de convocation : le 9 novembre 2023
Président de séance : GILLET Bruno
Secrétaire de séance : COLIN Benoît

Présents (16) : Mmes et Ms. GILLET Bruno, PAUTHIER Marie-Françoise, TRINCAT Christophe, DUCRET Marie-Claire, LAURANT Thierry, WIART Florine, BURNET Stéphanie, COLIN Benoît, GALLAY Claude, GRIVEL Mélanie, MARTIGNIERE Franck, PINGET Denis, PODEVIN Christian, REBUT Sandra, VEZIN Pascale, WAGNER Jean-Pierre

Absent (0) :

Excusés (2) : CHEVALLAY Patrice pouvoir à TRINCAT Christophe
VIOLLAZ Emilie pouvoir à WIART Florine

Votants (18)

Monsieur le Maire ouvre la séance à 19h05.
Les participants acceptent la désignation du secrétaire de séance : M. COLIN Benoît.

Monsieur le Maire **rappelle l'ordre du jour et sollicite le conseil municipal** pour l'ajout suivant à l'ordre du jour :
- Zones d'accélération des énergies renouvelables

Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité.

1. Approbation du PV de la séance du 5 octobre 2023.

Monsieur le Maire donne lecture des points abordés lors du dernier Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé, approuve à l'unanimité le Procès-Verbal du 5 octobre 2023.

2. Budget

2a - Autorisations de dépenses d'investissement avant le vote du budget 2024

L'adjointe aux finances rappelle que dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et

d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

A compter du 16 décembre 2023, et ce jusqu'au vote du budget primitif de 2024, la commune ne pourra pas procéder au paiement des dépenses d'investissement.

En outre, préalablement au vote du budget primitif 2024, le maire peut, sur autorisation du conseil municipal, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2023, non compris les crédits afférant au remboursement de la dette.

L'adjointe aux finances propose aux élus de définir les montants par chapitre de cette ouverture de crédit d'investissement jusqu'au vote du budget 2024.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite des sommes suivantes **:**

Chapitre – libellé nature	Crédits ouverts en 2023 (BP + DM)	Montants autorisés de dépenses avant vote BP 2024
20 – Immobilisations incorporelles	23 000.00 €	5 750.00 €
21 – Immobilisations corporelles	360 569.00 €	90 142.25 €
23 – Immobilisation en cours	1 865 128.19 €	466 282.05 €
TOTAL	2 248 697.19 €	562 174.30 €

2b - Décision modificative n° 03/2023

L'adjointe aux finances informe que la commission finances devait se réunir préalablement afin de se positionner. La réunion ayant été reportée ultérieurement, elle propose au conseil municipal de reporter le vote de cette décision modificative au conseil de décembre, les finances le permettant.

La décision modificative devait entre autre permettre le paiement des factures d'eau émises par la CCPEVA. Mais face à des surconsommations importantes et des facturations liées aux fontaines communales, il est nécessaire de faire le point avec le service EAU de la CCPEVA.

3. Acquisition de la parcelle C342

Monsieur le Maire explique qu'une parcelle, en bordure de l'Ugine, est en vente. Ce terrain cadastré C 342 est situé en zone fréquemment inondée. Sans intérêt agricole particulier, car marécageuse, elle n'a pas d'intérêt pour la commune, sauf à supporter dans quelques années, un itinéraire cyclo-piétonnier reliant les communes de Bernex et de Châtel le long de la Dranse, projet porté par la Communauté de Communes Pays d'Evian-Vallée d'abondance.

Il est proposé au conseil municipal d'acquérir ce terrain, au tarif évalué à 0.30€/m², soit pour un montant de 112.80 € pour les 376 m².

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'acquisition par la commune, du terrain C342, situé au bord de l'Ugine
- **ACCEPTE** le montant de 112,80 € pour les 376 m²
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document afférent
- **DIT** que les crédits sont inscrits au chapitre 21

4. Acquisition du pèse-lait Chez Bochet à la coopérative laitière de Douvaine

Monsieur le Maire explique que la commune a l'opportunité d'acquérir la parcelle BA n° 54 de 27 m², sur laquelle se situe un pèse lait, à l'euro symbolique. L'objectif est à la fois patrimonial (rappel du passé agricole qui a marqué le village) et social : permettre de le proposer aux habitants une fois rénové et équipé d'un four à pain, pour développer le lien social et faciliter l'intégration des nouveaux arrivants.

Il est proposé au conseil municipal d'acquérir ce pèse lait à l'euro symbolique avec la prise en charge des frais de notaire.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'acquisition de la parcelle cadastrée section BA n° 54 au hameau de Chez Bochet sur laquelle se situe un pèse lait,
- **ACCEPTE** le montant de 1 € et la prise en charge des frais de notaire,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document afférent,
- **DIT** que les crédits sont inscrits au budget.

5. Zones d'accélération de production d'énergies

Monsieur le Maire informe du contenu de La Loi d'accélération de la production d'énergie renouvelable:

- qui prévoit que les communes peuvent désormais définir, après concertation avec leurs administrés, des zones d'accélération, où elles souhaitent prioritairement voir des projets d'énergies renouvelables s'implanter.
- qui indique que toutes les communes sont concernées et peuvent personnaliser leurs zones d'accélération en fonction de la réalité de leur territoire et de leur potentiel d'énergies renouvelables.
- qui stipule que les communes doivent idéalement communiquer leur projet de zonage à leur référent préfectoral avant le 31 décembre 2023

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Prend en compte** la définition de zones d'accélération des Energies renouvelables
- **AUTORISE** Monsieur le Maire a en faire part au référent préfectoral, mais en demandant un délai supplémentaire, la date butoir du 31 décembre 2023 étant trop courte, et à prendre toutes mesures pour engager ce dossier.

6. Informations

6a - Proposition d'étude sur l'aménagement global du chef-lieu

Monsieur le Maire rappelle que pour l'OAP Chez Dufrenay, une subvention de 16 000 € avait été obtenue de la Préfecture.

Mais depuis des changements sont intervenus, comme le changement d'activité de certains commerces. La commission urbanisme a donc proposé d'étendre l'étude avec prise en compte des évolutions à venir (mobilité, parking, architecture d'ensemble, prise en compte du paysage, imperméabilisation..).

Le cabinet ADP Dubois a répondu à la demande de la mairie pour un coût global de 38 950 €HT, en rassemblant les 4 compétences exigées et en coordonnant les cabinets d'études selon la méthodologie suivante :

PHASE 1 : Diagnostic avec les 4 bureaux d'études
Réunion de lancement fixée au vendredi 8 décembre 2023 matin
Restitution prévue fin janvier pour le conseil

PHASE 2 : Plan guide du chef-lieu + préconisations sur secteurs stratégiques + approfondissement de l'OAP Chez Dufrenay

PHASE 3 : Présentation et traduction du scenario retenu dans le PLU

Monsieur le Maire informe qu'une demande de subvention complémentaire sera demandée.

Le conseil municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable à cette étude globale du chef-lieu.

6b - Avancement du projet de rénovation extension de l'école

La 1ère adjointe expose que à la suite de la réunion du 3 Novembre avec l'architecte, il devient nécessaire de réévaluer le budget et le projet même pour plusieurs raisons :

- L'espace restauration scolaire au rez inférieur est insuffisant et la mutualisation avec le périscolaire présente de nombreux inconvénients
- Nécessité de revoir le projet avec implantation sur la parcelle du chalet : cela pour y loger l'espace restauration? Préau ? Prolongation de la cour ?
- les préaux le long de la rue de Blonay et ceux en liaison des bâtiments sont peu adaptés aux besoins et à l'architecture locale et ne prennent pas en compte le déneigement, le nettoyage, la circulation des enfants…
- L'estimation du coût des travaux est supérieure à celle prévue par le CAUE : 4 369 000 € HT (5 242 800 € TTC). A cela s'ajoute le coût de location de 16 bungalows pendant 20 mois, les coûts d'installation et d'aménagement des bungalows (rampe d'accès, etc.).

La 1ère adjointe précise qu'il y a des idées intéressantes, comme l'entrée au niveau du kiosque et la réouverture entre les 2 bâtiments. Elle indique également que le bâtiment de la maternelle vieilli moins bien et demandera de nombreux travaux de rénovation.

7. Rapports des commissions

7a – Commissions communales

Le président de la commission urbanisme expose les permis accordés : un permis pour la construction d'une maison en ossature bois et un permis d'aménager pour la création d'un lotissement de 4 lots.

La présidente de la commission animation informe :

- La fête de la pomme organisée par la fédération des associations Saint-Paul en fête : belle affluence et résultats financiers très satisfaisants pour les associations participantes.

Le conseil municipal remercie la famille Meunier.

- Préparation de la fête de la rissole : organisation par la mairie en collaboration avec les associations. 2ème réunion avec les associations ce jeudi 16 novembre : le maire demande à tous les conseillers de bien vouloir s'investir dans ce projet.

Plage de la Beunaz : La 5ème adjointe, en l'absence du président de la commission Economie-Tourisme, rapporte qu'une réunion a eu lieu avec les deux prestataires de la Beunaz : plage et restaurant. Les prestataires sont satisfaits de la saison, contents de la fête du lac mais peut-être trop d'affluence voir trop de monde. Il faudra prévoir une organisation pour gérer cette affluence l'an prochain : le maire précise que cette affluence est la conséquence de l'important travail de communication mené et qu'il très aisé d'en diminuer l'importance !

La 5ème adjointe rappelle que la future délégation de service public (DSP) est à penser pour 2024.

Le président de la commission travaux informe que les engins sont prêts pour la période hivernale, et que les piquets de déneigement seront prochainement installés. La commune est retenue pour le test de la saumure conduit en partenariat avec l'Apieme et qui vise à diminuer la consommation de sel et à accélérer la fonte de la glace.

Le président informe également que le service technique a bien travaillé afin d'assurer l'entretien des grilles pluviales et éviter des débordements en cette période extrêmement pluvieuse : les travaux de protection du chef-lieu se sont avérés efficaces *(bourrelets, trottoirs, grilles, augmentation des tuyaux…)*

Il précise qu'il a sollicité la CCPEVA et le SIAC (loi GEMAPI) pour la création d'une retenue collinaire pour temporiser la descente de l'eau en direction du chef-lieu et surtout des communes situées en aval : les nants de Forchez, Coppy, chez Potruz doivent être pris en compte pour les risques de débordements mais sans réponse.

La présidente de la commission scolaire rapporte qu'elle a assisté au conseil d'école des Faverges avec Mélanie et tire une sonnette d'alarme. Du fait de la baisse des effectifs, la pérennité de cette école risque d'être remise en cause. La présidente rappelle que la volonté de la mairie était de privilégier les enfants de Saint-Paul et de refuser les enfants extérieurs à la commune. Mais à présent, l'effectif devient trop faible et il faudrait peut-être revoir cette règle à la prochaine commission scolaire le 7 décembre. Il faudra défendre auprès de l'inspectrice, la particularité de cette école et l'importance de la sauvegarder tout en demandant aux parents de s'investir aux côtés des élus.

La présidente de la commission vie scolaire informe qu'elle s'est rendu à la présentation du centre de loisir, accompagnée de Mélanie : ce centre de loisir (dans les locaux de l'école) , géré par Leo LAGRANGE a connu une belle fréquentation des enfants de St Paul et répond aux attentes des

familles Elle indique avoir soulevé le problème engendré par la fermeture soudaine du centre cet été (service aux familles non rendu et agents communaux avec moins d'heures à faire) ; la question du devenir du centre de loisir durant les travaux du groupe scolaire a été posée.

Cérémonie du 11 Novembre : belle cérémonie et repas à la Tour cachée très apprécié des anciens. Monsieur le Maire propose d'inviter également les épouses dans les années à venir. La 3ème adjointe demande qu'une réunion préparatoire soit organisée en amont avec tous les protagonistes : élus, écoles, anciens, comme cela se faisait.

Monsieur le maire rappelle que tous les 5 ans, la commune organise un hommage aux fusillés du Fayet le 20 mai et que la prochaine commémoration se déroulera en 2024 et demande aux parents d'encourager les écoles à participer.

Point sur le personnel :

Monsieur le Maire annonce que 2 agents sont en arrêt maladie au service cantine et ménage et qu'il a été nécessaire d'engager une intérimaire. Et des agents ont pris en charge des tâches supplémentaires afin d'assurer la continuité du service : Monsieur le Maire les en remercie.

Au service technique, il y a également un arrêt maladie pour un agent en fin de contrat, donc moins de conséquence. Monsieur le Maire rappelle que la commune est toujours en recherche d'un DST et désormais d'un agent polyvalent : il demande aux élus de relayer l'information.

Et Monsieur le Maire informe de l'arrivée d'une chargée de Communication / animations / patrimoine fin octobre. Le conseil municipal lui souhaite la bienvenue.

7b – Commission CLECT de la CCPEVA

La 5ème adjointe informe de la validation du rapport quinquennal à la CCPEVA.

Monsieur PODEVIN expose les points qu'il a abordé lors de la réunion CLECT (Commission locale d'évaluation des charges transférées) sur demande de Monsieur le Maire :

1- Perte pour la commune suite au transfert de la compétence EAU
2- Facturation de l'eau des fontaines par la CCPEVA : même remarque de la part de la commune de Féternes
3- Déneigement du gymnase : la mise en place d'une convention sera étudiée

La 5ème adjointe a assisté à la réunion de présentation de l'évolution de la fiscalité intercommunale par le cabinet externe STRATORIAL et rapporte que :

- L'épargne des communes est bonne et que Saint-Paul est bien situé (frais de gestion courante très serrés)
- Pour la CCPEVA, le bilan des compétences montre une progression de 3,1 M € entre 2017 et 2022. Dans le même temps la fiscalité économique transférée a été dynamique (+2,57 M €) et a permis une prise en charge partielle de l'augmentation du coût des compétences.
- La commission finances CCPEVA va étudier afin de trouver des solutions pour pallier au déficit important.

L'adjointe à la vie scolaire rapporte que la CCPEVA est félicitée pour ces actions menées avec les écoles : des actions de qualité et très appréciées par les familles.

8. Autres informations

8a - Rencontre avec le sous-préfet

Monsieur le Maire informe qu'il a rencontré le sous-préfet et qu'après un bref tour des projets en cours sur la commune, les points suivants ont été abordés :

- ✓ **Labélisation VILLAGE d'AVENIR pour la commune de Saint-Paul**. Labélisation nationale qui permet d'obtenir un accompagnement en ingénierie (une personne dédiée pour conseil et recherche de subventions)
- ✓ **Intercommunalité**
  - Compétence Eau : retour en arrière impossible
  - Dans le cadre de la CLECT : renégocier la compensation pour perte de produits EAU (140'000 €)
- ✓ **Divers :**
  - Demande de subventions pour le projet école: DSIL inutile car déjà épuisé ; dossier DETR à déposer avant 1er décembre avec transmission de l'APD pour 1er Mars 2024 ; Bois des Alpes pour obtenir une bonification supplémentaire ; Géothermie : étude thermique nécessaire
  - Parking du collège qui sert au collège et à l'intercommunalité, actuellement complètement à la charge de la commune : nécessité de faire un courrier et une demande au conseil départemental

8b - Centre aéré : Projet intercommunal dans les anciens garages du SIVOM

Un avant-projet a été étudié lors d'une réunion par les communes présentes : Vinzier, Larringes, Féternes et Saint-Paul.

L'étude portera sur l'ancien garage du SIVOM de 150 m² avec une extension de + 185 m² avec les caractéristiques suivantes :

- Possibilité de faire une cuisine + cantine + Sanitaires, vestiaires dans ce même bâtiment
- Salles d'activités (activités par groupes de tranches d'âges différents, soit environ 4 salles)
- Une salle commune (qui pourrait servir de réfectoire aussi)
- Accueil pour 50 enfants environ (30 les mercredis et une cinquantaine pendant les vacances)
- Places de parking pour personnel (entre 3 et 4) et/ou livraison

Une esquisse est attendue avec prise en compte des besoins, cloisons, proposition de système de chauffage, etc. Une demande de subvention sera faite auprès de la CAF.

8c - Rénovation du collège de Gavot

Monsieur le Maire a participé à une réunion de présentation de restructuration du collège de Gavot le 10 novembre.

Au titre de ses compétences, le Département prend en charge la gestion, la construction et l'adaptation des collèges. Le département a exposé le programme et les objectifs du projet concernant le collège du Gavot qui compte actuellement 506 élèves.
Les travaux prévoient :

- une restructuration fonctionnelle comprenant la création de nouveaux espaces, la mise à niveau pédagogique des salles de sciences et technologiques, une extension du préau existant, une modification de la verrière protégeant les accès à la demi-pension et la fermeture de la façade sud du gymnase.
- la construction d'un bâtiment de 5 logements de fonctions
- une réhabilitation globale de l'ensemble des bâtiments datant de 1980 et 2004 comprenant notamment la rénovation énergétique (chaudière bois)

Ces travaux se dérouleront tout en maintenant l'activité du collège selon un calendrier prévisionnel de 2023 à 2028.

9. Affaires diverses

a- Délibéré audience du 05/10/2023

Monsieur le Maire rappelle les faits **:**

- En 2019 : Achat par un couple d'administrés d'un terrain à Lyonnet en zone agricole
- En 2020 : Installation de caravanes, plantation d'une haie de thuyas, construction de murets, remblai important de la parcelle, cela en toute illégalité ce qui a engendré de la part du maire plusieurs dépôts de plainte et interventions.

Lors du jugement du 05/10/2023, cet administré a été reconnu coupable :

- D'une infraction aux dispositions du PLU : non-respect de zone agricole
- D'installation d'une résidence mobile de loisirs en dehors des emplacements autorisés

Et il est condamné à :

- 2000 € d'amende
- Remise en état des lieux dans un délai de 4 mois avec astreinte de 150 € par jour de retard
- 1000 € au titre de notre préjudice moral

b- Utilisation de la Gavotine le 31 décembre

Monsieur le Maire informe que l'association FSP Rallye a demandé la location de la salle Gavotine pour organiser une soirée repas le 31 décembre 2023:

- 150 personnes
- une animation musicale et karaoké mais contenue (bruit)
- sur réservation uniquement

Etant donné la particularité de la date, des décisions précédentes, Monsieur le Maire demande l'avis du conseil. Le conseil municipal est favorable avec 11 voix pour, 2 contre et 5 blancs.

c- Familles rurales de MARIN : demande de subvention

Monsieur le Maire fait part de la demande de l'association familles Rurales de Marin qui agit depuis 1963 pour les familles de la commune et celles alentours. Jusqu'à ce jour, leur centre de loisir fonctionnait avec l'aide financière de la commune de Marin. Mais au vu des diverses augmentations, l'association sollicite le soutien des communes de résidence des familles utilisatrices du service.

L'association comptabilise 2 088 heures d'accueil sur un an pour les familles de Saint-Paul et sollicite une aide de 2 821 €.

Or, a commune de Saint Paul a déjà un centre de loisir à financer avec les communes du plateau. Claude GALLAY se propose de prendre contact et d'organiser une réunion avec les communes du plateau de Gavot.

d- GYM senior équilibre

Monsieur le Maire annonce cette fois une demande d'une kinésithérapeute de la maison médicale de Saint-Paul :

- ✓ Les patients seniors ont exprimé l'envie d'avoir de nouveau des groupes de gym senior et de travail de l'équilibre
- ✓ Sollicitation pour le prêt d'une salle, ou en location à moindre coût; leurs locaux actuels étant insuffisants pour accueillir plusieurs personnes à la fois en groupe de gymnastique.

Le conseil municipal évoque que l'Amicale sportive organise des séances similaires et qu'il convient d'éviter des concurrences internes et des occupations supplémentaires de salles La 1ère adjointe demandera, tout d'abord, à la kinésithérapeute de se rapprocher de l'amicale sportive afin de vérifier qu'il n'y a pas de doublon.

10. AGENDA

Au calendrier qui suit, il convient d'ajouter la date de réunion fixée ce soir : commission finances le **lundi 11 décembre à 20h**.

Jeudi 16 Nov., 19h, Gavotine	OT-PEVA : présentation stratégie 2023-2026 et nouvelle plateforme de marque
Lundi 20 Nov, 20h	Réunion groupe SCOLAIRE
Lundi 27 Nov, 19h	Commission urbanisme
Jeudi 30 Nov, 18h	CCPEVA : commission solidarité
Jeudi 30 Nov, 18h	SIAC, comité rivières des Dranses
Dimanche 3 Déc, 20h	Conférence Mémoire et Patrimoine sur les fromages du Chablais
Lundi 4 Déc, 18h	Conseil communautaire
Dimanche 10 décembre	**FÊTE DE LA RISSOLE**
jeudi 14 Décembre 19h	Conseil municipal

Le prochain conseil municipal aura lieu le **Jeudi 14 Décembre 2023 à 19h.**
La séance est levée à 22h30.

Secrétaire de séance,
M. COLIN Benoît

Le Maire
Bruno GILLET